



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



Devenir Réserviste

Octobre 2016

La réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce les unités d'active et les structures de commandement. Les réservistes contribuent à la sûreté publique (protéger les personnes et les biens, renseigner, alerter et porter secours) comme à la bonne exécution des lois.

Vous souhaitez :

- Vous engager pour votre pays, en consacrant une partie de votre temps au service de vos concitoyens
- Agir aux côtés des gendarmes, dans les situations de crise notamment :
 - en effectuant des missions de prévention et de protection
 - en portant assistance à la population
- Vivre une expérience humaine et professionnelle valorisante

DEVENEZ RESERVISTE DE LA GENDARMERIE

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et 40 ans au plus, au 31 décembre de l'année (pour les candidats civils non détenteurs du brevet de la PMIPDN) ;
- Avoir satisfait aux obligations du service national, avoir suivi la JAPD ou la JDC ;
- Avoir une bonne condition physique ;
- Être apte moralement et psychologiquement ;
- Être détenteur du diplôme de gendarme adjoint de réserve (DGAR), obtenu à l'issue d'une préparation militaire encadrée par la gendarmerie.

[En savoir plus sur la préparation militaire en gendarmerie](#)

Le contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) de la gendarmerie consacre le volontariat du réserviste. La signature du contrat est suivie d'une affectation dans la réserve opérationnelle après reconnaissance préalable de l'aptitude de l'intéressé à participer à des activités militaires.

Les militaires des autres armées peuvent également demander à servir dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie.

[En savoir plus sur les militaires des autres armées](#)

Chaque période d'activité fait l'objet d'une convocation qui ouvre droit à une rémunération journalière et éventuellement à des indemnités de déplacement et d'alimentation.

ÉPREUVE :

Les candidats sont soumis à un test psychotechnique qui se déroule sur une journée, en Région.

INSCRIPTIONS :

Le recrutement est permanent. Vous pouvez vous inscrire dans la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile.

[Contact](#)

PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Deux photographies d'identité récentes et en couleur ;
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Une photocopie du certificat du service militaire ou de l'attestation de dispense délivrée par la Direction du Service National, ou une photocopie du certificat de participation à la JAPD ou JDC ;
- Une photocopie de la décision du bureau du service national de rattachement attestant de l'aptitude au service après avis d'une commission de réforme des militaires ;
- Une photocopie du permis de conduire ;
- Une autorisation parentale ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une photocopie du diplôme le plus élevé.

EXEMPLES D'EMPLOI DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE :

Les réservistes sous ESR sont convoqués pour renforcer temporairement les unités de gendarmerie proches de leur domicile et participer notamment :

- au service quotidien des unités (patrouille de surveillance, contact avec la population, aide, conseil et secours) ;
- à la sécurité de manifestations sportives ou culturelles ;
- à des dispositifs de recherches ;
- à des missions de sécurité publique ou de lutte contre la délinquance ;
- à des mesures exceptionnelles de sécurité telles que le plan VIGIPIRATE ;
- à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles ou accidentelles ;
- à l'encadrement des sessions de JDC ou de formation des réservistes ;

Vous serez employé en fonction de vos disponibilités et au maximum 30 jours par an, sauf événement ou crise majeures.

LA TENUE DES RÉSERVISTES

Les personnels sous ESR sont dotés d'un paquetage de service courant et d'un paquetage réduit de campagne.

LA CARTE DE RÉSERVISTE

Les officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve ayant souscrit un ESR sont détenteurs d'une carte professionnelle électronique leur permettant de justifier de leur qualité de réserviste de la gendarmerie nationale et d'accéder aux applications informatiques, au même titre que les personnels d'active.

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

- Les officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve sont prioritairement affectés en unités territoriales, éventuellement en état-major.
- L'avancement a lieu exclusivement au choix et sous conditions;
- Les réservistes peuvent, sous certaines conditions, se porter candidat pour suivre le cursus de formation des officiers de réserve.